Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais

Marche de maitrise d’œuvre pour la reconstruction du centre de tri des déchets ménagers recyclables de VALODEA

**Actes d’engagement**



**13, rue Camille Didier – Z.I. de Mohon**

**08000 Charleville-Mézières**

POUVOIR ADJUDICATEUR : Syndicat Mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés dans les Ardennes

OPERATION : MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION D’UN CENTRE DE TRI

DE DECHETS MENAGERS RECYCLABLES

**MARCHE N°2023-50**

**MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE**

Titre III du Livre IV (ex. loi MOP) de la partie II du code de la commande publique

**ACTE D'ENGAGEMENT**

Cet acte d'engagement correspond à la solution de base

Maître de l'ouvrage : Syndicat Mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés dans les Ardennes

Adresse : 13 Rue Camille Didier, 08000 Charleville-Mézières

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article R.2191-60 du code de la commande publique :

Monsieur le Président

Copie de l’original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l’établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l’article R.2191-46 du code de la commande publique.

Date ………………………. Signature **………………………………………………………………………**

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du maître d'ouvrage par le certificat de cessibilité.

Comptable assignataire : Monsieur le Payeur départemental

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l’organisme désigné ci-dessus

**Ouvrage** :

Exercice du rôle de maître d'œuvre de la réalisation des études et de la reconstruction du centre de tri - 13 Rue Camille Didier, 08000 Charleville-Mézières

Transmis en préfecture le :

Date de notification le :

🞏 *Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.*

🞏 *Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Un ordre de service spécifique émis par le maître d’ouvrage précisera la date de commencement d’exécution*.

SOMMAIRE

[**ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE MAITRE D’ŒUVRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE) 4**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878137)

[**ARTICLE 2 - CONTRACTANT (LE MAITRE D'ŒUVRE EST UNE PERSONNE MORALE) 5**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878138)

[**ARTICLE 3 - CONTRACTANT (LE MAITRE D’ŒUVRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES) 6**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878139)

[**ARTICLE 4 - OBJET DU MARCHE 8**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878140)

[**ARTICLE 5 - MISSION DU MAITRE D'ŒUVRE – DELAIS D'EXECUTION 10**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878149)

[**ARTICLE 6 - ENGAGEMENT SUR LE COUT DES TRAVAUX 13**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878155)

[**ARTICLE 7 - SEUILS DE TOLERANCE 13**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878156)

[**ARTICLE 8 - MONTANT DES HONORAIRES 13**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878157)

[**ARTICLE 9 - FORME DU PRIX 15**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878162)

[**ARTICLE 10 - SOUS-TRAITANCE 15**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878163)

[**ARTICLE 11 - AVANCE 16**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878164)

[**ARTICLE 12 - REGLEMENT DES COMPTES 16**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878165)

[**ARTICLE 13 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT 18**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878169)

[**ARTICLE 14 - ACCEPTATION DE L'OFFRE 19**](file:///C%3A%5CUsers%5CUtilisateur%5CAppData%5CLocal%5CTemp%5CTemp1_AE%20et%20CCAP%20%286%29%20%281%29.zip%5CDT%20MOE%20AE%20ETAT-CL-EP.docx#_Toc70878170)

1. CONTRACTANT (LE MAITRE D’ŒUVRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître d’ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

……………………………………………………………………….…………………………………………………………………………;…

- Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l’article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu’ils sont également titulaires de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

 **1er sous-traitant** **2ème sous-traitant** **3ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

1. CONTRACTANT (LE MAITRE D'ŒUVRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître d’ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

……………………………………………………………………….…………………………………………………………………………;…

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier desclauses administratives particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent l'offre pour laquelle j'interviens,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l’article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu’ils sont également titulaires de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

 **1er sous-traitant** **2ème sous-traitant** **3ème sous-traitant**

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

1. CONTRACTANT (LE MAITRE D’ŒUVRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

Les candidats sont informés que le maître d’ouvrage se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d’un groupement conjoint dans le cas où il n’aurait pas candidaté sous cette forme.

NOUS soussignés,

[x] cotraitants conjoints,

~~[ ]  cotraitants solidaires~~,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE" ou "le titulaire"

**1er cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M………………………………………………..………………………………………………………..…………………………………………………..

agissant au nom et pour le compte de la société :

Ayant son siège social :

Forme de la société: …………………………………………………… capital :

- Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………

- Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

[ ] La société (Cas de la personne morale) ……………………………représentée par M…..…………

ou Monsieur (Cas de la personne physique) ……………………..…….., dûment mandaté à cet effet,

est le **mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l’égard de la maîtrise d’ouvrage,

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître d’ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

……………………………………………………………………….…………………………………………………………………………;…

**2e cocontractant**

* + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

- Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

**3e cocontractant**

* + ***(cas d'une personne morale)***

M ..........................

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..................................................................... Capital

- Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

* + ***(cas d'une personne physique)***

M………………………………………………………………………………………………………………. agissant en mon nom personnel,

domicilié à ………………………………………………………………………………………………………….

- Immatriculée à l’INSEE :

Numéro SIRET :………………………………………….

Code la nomenclature d’activité française (NAF) :………………………………………………..

- Numéro d’identification au registre du commerce : ………………………………………………

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que nous sommes titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

 **1er cocontractant** **2ème cocontractant** **3ème cocontractant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurance garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

 **1er sous-traitant** **2ème sous-traitant** **3ème sous-traitant**

Compagnie : ……………………….... …………………………… …………………………….

N° police : ……………………….... …………………………… ……………………………

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

1. OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché unique,

* 1. **Caractéristiques principales et conditions d’exécution**

Contrat de maîtrise d’œuvre pour la réalisation des études et de la reconstruction du centre de tri - 13 Rue Camille Didier, 08000 Charleville-Mézières

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet l’exécution des missions de maîtrise d’œuvre suivantes définies par le livre IV de la partie 2 du code de la commande publique et précisées dans le CCAP :

Mission de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de bâtiment :

Les éléments de mission de base co nfiés au Maître d'Œuvre du marché sont les suivants :

- AVP : études d'avant projet

- PRO : études de projet

- ACT: assistance pour la passation du ou des contrats de travaux et d'acquisition des équipements

- VISA : approbation et visa des études d'exécution des travaux faites par les entrepreneurs

- DET : direction de l'exécution des travaux et de la mise en place des équipements

- AOR : assistance pour les opérations de réception des travaux et des équipements

Les éléments de mission complémentaire confiés au Maitre d'œuvre dans le cadre du projet sont :

- OPC : Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier

- SYN : synthèse des études d'exécution des travaux faites par les entrepreneurs

- PC : élaboration et suivi du dossier de demande de permis de construire

- Simple porté à connaissance à transmettre aux services de l’Etat – Documents à préparer au Maître d’ouvrage

* 1. **Intervenants**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intervenant** | **Mission** | **Prestataire** |
| **Contrôleur technique** | L, S, STI, SEI (si nécessaire), F, P1, Ph (si nécessaire) Elec, MACH, ATEX\* | En cours de désignation |
| **Coordonnateur SPS**  | L'opération relève de la catégorie ~~❑ 1~~ ⌧ 2 ou ~~❑ 3~~, conformément aux articles L. 4531-1s et R. 4531-1s du code du travail. |
| * Phase études
 |  | En cours de désignation |
| * Phase travaux
 |  | En cours de désignation |

\* Des missions complémentaires pourront lui être demandé en fonction des résultats des études et des besoins identifiés.

* **Modalités de collaboration du MOE avec les intervenants :**
* Collaboration avec le contrôleur technique :
* Au cas où un contrôleur technique serait désigné, le concepteur devra lui soumettre pour avis l'ensemble des dossiers d'études. Le concepteur devra obtenir l'avis favorable de celui-ci sur les dispositions techniques retenues, tant au niveau des études, que de l'exécution des travaux
	1. **Mode d'attribution des travaux**

L'attribution des travaux est prévue :

~~[ ]  en entreprise générale ou en groupement d'entreprises,~~

~~[ ]  par marchés séparés,~~

[x]  reste à déterminer.

* 1. **Durée du marché**

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 30 mois :

[x]  à compter de la notification du marché

~~[ ]  à compter de la date fixée par l'OS qui prescrira de commencer les prestations~~

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie des travaux réalisés dans les conditions fixées à l'article 12 du CCAP.

Le marché ne sera pas reconduit.

**Les candidats ont la faculté de propser un délai d’études réduit dans leur note méthodologique et en le justifiant dans la note et dans le planning détaillé.**

**La prise en compte de délai optimisé proposé par le candidat sera faite via une mise au point du marché.**

**L’article 7.9 du CCAP prévoit le versement d’une prime pour réalisation anticipée des prestations.**

1. MISSION DU MAITRE D'ŒUVRE – DELAIS D'EXECUTION
	1. **Domaine**

[x]  Bâtiment [x]  Réhabilitation

 ~~[ ]  Infrastructure~~ [x]  Neuf

* 1. **Mission confiée au Maître d'œuvre**

Le contenu des éléments de mission confiés au titulaire est fixé au titre III du livre IV de la partie 2 du code de la commande publique ainsi que dans l'arrêté du 22 mars 2019 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

**BATIMENT**

Les éléments relevant de la MISSION DE BASE sont marqués d'un "\*"

(nota : la mission de base peut évoluer en fonction du mode de consultation des entrepreneurs – Article L.2431-3 du code de la commande publique)

|  |  |
| --- | --- |
| *MISSION* | *ABREVIATION**Réutilisation-réhabilitation Bâtiment* |
| Etudes d'avant-projet sommaire🞽 | APS🞽 |
| Etudes d'avant-projet définitif🞽  | APD🞽 |
| Etudes de projet🞽 | PRO🞽 |
| Assistance à la passation des contrats de travaux 🞽 | ACT🞽 |
| Visa 🞽  | VISA🞽 |
| Direction de l'exécution des travaux 🞽 | DET🞽 |
| Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement 🞽 | AOR🞽 |
| Ordonnancement - Pilotage- Coordination | OPC |

Toutes les fois que celle-ci s’impose, la mission de coordination en matière de Système Sécurité Incendie (SSI), telle que définie par les textes réglementaires et normes en vigueur, notamment les normes 61-931 à 61-939 et leurs normes associées, ainsi que leur guide d’utilisation référencé NF S 61-949, est intégrée dans la mission du maître d'œuvre.

**Eléments de mission complémentaire :**

- SYN : synthèse des études d'exécution des travaux faites par les entrepreneurs

- PC : élaboration et suivi du dossier de demande de permis de construire

- Simple porté à connaissance à transmettre aux services de l’Etat – Documents à préparer au Maître d’ouvrage

Pour l'application des dispositions des articles L 554-1 et s. et R 554-1 et s. du Code de l'Environnement relatives aux travaux exécutés au droit ou au voisinage d'ouvrages souterrains, enterrés, subaquatiques ou aériens, le maître d’œuvre :

~~[ ]  n’est pas le responsable du projet.~~

[x]  est le responsable du projet pendant toutes les phases de l’opération

Il assure à ce titre toutes les obligations du responsable du projet à l’exception, s’il n’a commis aucune faute dans l’exécution de cette mission, de la prise en charge financière des conséquences de la découverte d’ouvrages, de modifications ou d’extensions d’ouvrages.

* 1. **Etudes d'exécution**

Le maître d'œuvre :

[x]  n'est pas chargé des études d'exécution des ouvrages.

~~[ ]  est chargé des études d'exécution des ouvrages.~~

~~[ ]  est chargé des études d'exécution sur le(s) seul(s) lot(s) ci-après désigné(s) :~~

~~Lot n° ……….~~

~~Lot n° ……….~~

~~Lot n° ……….~~

~~[ ]  est chargé partiellement des études d'exécution des ouvrages. La répartion des études d'exécution entre la maîtrise d'œuvre et les entreprises est définie en annexe au présent acte d'engagement ou dans le CCTP le cas échéant.~~

Si l'entrepreneur est chargé de l'établissement de tout ou partie des études d'exécution des ouvrages, ces documents seront soumis au visa du maître d'oeuvre et au visa du contrôle technique, s’il y a lieu, préalablement à la réalisation des travaux dans les conditions définies à l'article 29 du CCAG travaux.

* 1. **Délai d'établissement des documents à remettre par le maître d'œuvre et de remise de la proposition de réception du maître d’œuvre**

Les délais stipulés ci-dessous sont fixés en semaines pour les documents d'études et en jours pour la remise de la proposition de réception du maître d'œuvre, sauf indication particulière précisées ci-dessous le cas échéant.

**Ouvrage de BATIMENT**

|  |  |
| --- | --- |
| **Documents à produire** | **Bâtiment Réutilisé réhabilité** |
| ~~Esquisse~~ ~~Diagnostic~~ APS - Etudes d'avant-projet sommaire APD - Etudes d'avant-projet définitif PRO - Etudes de projet  ⎛ - Etablissement du dossier de consultation ACT ⎨ - Rapport d'analyse des offres  ⎝ - Mise au point des contrats de travaux  VISA (délai à compter de la date de transmission des plans par les entreprises)AOR – Proposition de Réception (délai à compter de la date des OPR)* PV de levée des réserves (délai à compter de sa date d’établissement)

  |  2 mois2 mois2 mois1 mois15 jours1 mois |

**Autres délais :**

- SYN : synthèse des études d'exécution des travaux faites par les entrepreneurs = 15 jours

- PC : élaboration (1 mois) et suivi du dossier de demande de permis de construire (sur la durée de l’instruction)

- DDAE : Simple porté à connassaine à transmettre aus services de l’Etat – Documents à préparer au Maître d’ouvrage – 15 jours

**L’article 7.9 du CCAP prévoit le versement d’une prime pour réalisation anticipée des prestations.**

1. **maître d’ouvrage**ENGAGEMENT SUR LE COUT DES TRAVAUX

**Le coût prévisionnel est connu**

**Cas d'un ouvrage de bâtiment (bâtiment neuf ou réhabilitation) :**

Il résulte d’une estimation prévisionnelle, d’un montant de 18 425 000 € HT arrêté à l’issue de l’ETUDE DE PREFIGURATION / FAISABILITE.

L’engagement du maître d’œuvre de respecter le coût prévisionnel sera arrêté à la remise de l’APD.

1. SEUILS DE TOLERANCE

Les seuils de tolérance sont fixés aux articles 10.2 et 10.3 du CCAP.

1. MONTANT DES HONORAIRES
	1. **Montant forfaitaire de la rémunération du maître d'œuvre**

Le montant de la rémunération forfaitaire du maître d’œuvre est fixé à :

Montant exprimé en euros HT : …………………………………………. ;;

TVA au taux de .............% - Montant : ..........…………….....................

Montant exprimé en euros TTC : ……………………………………………………….

Montant €TTC (en lettres) ……………………………………………………………………………....

Taux de rémunération indicatif : ………………. %

Ce montant est:

~~[ ]  définitif~~

[x]  **provisoire**

La rémunération définitive du maître d’œuvre sera arrêtée par voie d’avenant au plus tard au moment de l’engagement sur le coût des travaux, défini à l’article 4 ci-dessus.

Cette modification du marché public interviendra en application de l’article R.2194-1 du code de la commande publique.

La négociation de l’avenant arrêtant le montant de la rémunération définitive du maître d’œuvre tient compte de l’évolution de l’étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

Lorsque la rémunération définitive du maître d’œuvre est arrêtée au stade des avants-projets, la négociation de l’avenant fixant la rémunération définitive intègre les conséquences liées aux évolutions éventuelles du programme et de l’enveloppe financière prévisionnelle, conformément à l’article L.2432-2 du code de la commande publique.

**L’article 7.9 du CCAP prévoit le versement d’une prime pour réalisation anticipée des prestations.**

**L’artcile 10.8 du CCAP prévoit le versement d’une prime de performance financière**

**Versement de la rémunération du mandataire du groupement :**

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

* 1. **Décomposition du prix forfaitaire par élément de mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint le cas échéant**

**POUR UN OUVRAGE DE BATIMENT**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Missions** | **Abréviation** | **%** | **Montant HT** | **Répartition (Groupement conjoint)** |
| **Bâtiment** |  |  |  | Cotraitant 1 | Cotraitant 2 | Cotraitant 3 |
|  |  |  | Partiel | Cumulé | % | Montant | % | Montant | % | Montant |
| Etudes d'avant-projet sommaire | APS  | 15 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etudes d'avant-projet définitif | APD | 15 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Etudes de projet | PRO | 15 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Assistance à la passation des contrats de travaux | ACT | 10 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Visa | VISA | 10 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Direction de l'exécution des travaux | DET  | 25 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement | AOR | 10 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **TOTAL A** |  | 100 |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Ordonnancement - Pilotage- Coordination | OPC | Forfait |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Synthèse des études d'exécution des travaux faites par les entrepreneurs | SYN | Forfait |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Elaboration et suivi du dossier de demande de permis de construire | PC | Forfait |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Simple porté à connaissance à transmettre aux services de l’Etat – Documents à préparer au Maître d’ouvrage |  | Forfait |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | **TOTAL B** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | **TOTAL A+B** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  | **TOTAL A+B+C** |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

1. FORME DU PRIX

Les conditions de variation de prix sont définies à l’article 4 du CCAP.

1. SOUS-TRAITANCE

- Le titulaire :

[ ]  n’envisage pas de sous-traiter l’exécution de certaines prestations.

[ ]  envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Les prestataire, mandataire et cotraitants tiendront compte des sommes qu'ils auront reçues au titre de l'indemnisation pour déterminer les prestations et sommes susceptibles d'être sous-traitées.

- Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

**[ ]  Cas d’une entreprise unique :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation (\*)** | **Sous-traitant devant exécuter la prestation** | **Montant de la prestation T.T.C.** |
|  |  |  |
|  | **TOTAL =**  |  |

*(\*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches*

**[ ]  Cas d’un groupement :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation (\*)** | **Sous-traitant devant**  | **Montant de la prestation** |
| **et cotraitant concerné** | **exécuter la prestation** | **TTC** |
| 1er cotraitant :2ème cotraitant :3ème cotraitant :…………………… : | ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… | ……………………………………………………………………………………………………………………..……………………………………… |

*(\*) avec indication de la tranche concernée en cas de marché à tranches*

1. AVANCE

~~[ ]  Le marché ne fait pas l’objet d’une avance.~~

[x]  Le marché fait l’objet d’une avance

Le mandataire du groupement conjoint,

……………… [ ]  accepte de percevoir l'avance

 [ ]  refuse de percevoir l'avance

Article 12 REGLEMENT DES COMPTES

* 1. **Règlements**

**[ ]  Cas d’un titulaire unique**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par :

~~[ ]  chèque bancaire établi au nom du titulaire~~

[x]  virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

|  |
| --- |
| **DESIGNATION DU TITULAIRE** |
| Nom de l'entrepriseRaison socialeAdresseRéférence compte bancaire  |

**[ ]  Cas d’un groupement conjoint**

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché, selon la répartition définie à l'article 6.2 ci-dessus par :

~~[ ]  chèque bancaire établi au nom des membres du groupement conjoint~~

[x]  virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (joindre les RIB)

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DU COTRAITANT** | **REFERENCES BANCAIRES** |
| Nom de l'entrepriseRaison socialeAdresse |  |
| Nom de l'entrepriseRaison socialeAdresse |  |
| Nom de l'entrepriseRaison socialeAdresse |  |

* 1. **Délai de paiement**

**Le délai maximum de paiement des avances** est de : 30 jours, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

notification du marché,

notification de l’acte qui emporte commencement du marché, si un tel acte est prévu (OS de démarrage),

date de fourniture de la garantie le cas échéant

Dans le cas d’un échelonnement du versement des avances fixé à l’article 5 du CCAP, le règlement de l’avance interviendra sous réserve, le cas échéant, de la production de la garantie relative à la partie d’avance concernée par l’échéance:

[x]  dans le délai de 30 jours à compter des échéances fixées,

~~[ ]  à l’échéance fixée,~~

**Le délai de paiement des acomptes** est de 30 jours, à compter de la réception de la demande d’acompte par le maître d’ouvrage ou son représentant.

**Le délai maximum de paiement du solde** est de 30 jours, à compter de la date de réception du décompte général et définitif par le maître d'ouvrage.

Lorsque la demande de paiement est transmise par voie électronique en application de l'article 1er de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la date de réception de la demande de paiement par le maître d’ouvrage correspond à la date de notification au maître d’ouvrage du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur Chorus Pro.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l’article 6.3 du CCAP.

* 1. **Retenue de garantie**

Aucune retenue de garantie ne sera effectuée.

Article 13 PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d’attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique dans les conditions prévues au règlement de consultation.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra produire au maître d’ouvrage ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants à l’attribution du marché.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s’engage également à produire, tous les 6 mois jusqu’à la fin de l’exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d’assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCAP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l’attribution a lieu l’année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l’enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d’assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné au RDC.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

En cas d’attribution du marché à une entreprise étrangère détachant des salariés en France, il est rappelé que le titulaire se doit de respecter les dispositions prévues au code du travail relatives aux travailleurs détachés.

Le titulaire doit notamment, préalablement au détachement, adresser à l’inspection du travail ainsi qu’au maître d’ouvrage une déclaration de détachement et doit désigner un représentant en France.

Le titulaire se doit de veiller à ce que chacun de ses sous-traitants étrangers respecte les mêmes obligations. De même, lorsqu’un cocontractant ou un sous-traitant fait appel à une société de travail temporaire étrangère, les mêmes obligations incombent à cette entreprise.

A noter : Le candidat procède à la signature de l’acte d’engagement au stade de la remise de son offre ou après attribution du marché selon les modalités prévues au règlement de la consultation.

Fait en ………. originaux

(En application de l’article 1375 du code civil, le contrat doit être établi en autant d’originaux que de parties)

A  le

Mention(s) manuscrite(s) *"Lu et approuvé"*

Signature(s) du (ou des) prestataire(s)

Article 14 ACCEPTATION DE L'OFFRE

**La présente offre est acceptée.**

Elle intègre les prestations supplémentaires éventuelles suivantes retenues par le maître d’ouvrage :

**Les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées**

A Le

Le maître d’ouvrage Signature :